

# Assemblée générale de l'Association des parents

Lundi 18 Novembre 2019, 20h00 – 22h00, Ecole Singelijn

## Compte-rendu :

Introduction et bienvenue par Cristina Tinelli, présidente de l'AP.

### 1. Bienvenue et présentation – Mr. Dominique Paquot

Dominique rappelle l'importance du rôle de délégué qui sert de relais entre les parents et l'école. Il précise qu'il est bien entendu ouvert et disponible pour répondre à tous les parents mais qu'avant de s'adresser à lui, il est souhaitable de suivre le « circuit » mis en place, c'est-à-dire :

*Parents -> enseignant*

*Parents -> délégué-> AP-> Direction*

Ceci lui permet de rester concentré sur la gestion de l'école et son travail pédagogique en étant déchargé de tout ce qui peut se régler en dehors de lui.

On rappelle qu'un rendez-vous « direction-bureau restreint de l'AP » (Présidente et vice-président ou secrétaire) a lieu tous les 15 jours pour faire le relais des questions posées par les délégués.

#### a. Programme de l'année et différents projets

Nouveaux enseignants :

- nouveau professeur de néerlandais en P3 ;
- nouveau professeur d'échec cette année ; pour les P4, P5, P6 une semaine sur deux un cours d'improvisation, en alternance avec les jeux d'échec ;
- nouvelle enseignante ; Alexandra a commencé le 18 novembre pour renforcer l'équipe des maternelles en M1-M2-M3, trois jours par semaine ; pour 22 enfants par classe en maternelle ; à noter que cela permettra notamment une multiplication des "sorties natures" très appréciées par nos enfants.

Projets de l'école :

- le thème de l'année pour les projets en Primaires est autour de l'ALIMENTATION ;
- relance des projets écologiques, à la demande des enfants (par ex. déchets, climat, etc...), nouvelle thématique dans le courant du mois de mars 2020 ;
- les enfants ont choisi LES JEUX OLYMPIQUES comme thème pour la Fête de l'Ecole en Mai 2020.

#### b. Travaux nouveau bâtiment et renforcement du nettoyage (toilettes)

1) Le permis de bâtir a été déposé mi-juillet. Une réunion sera organisée pour présenter le projet, une fois qu'il sera accepté par les autorités publiques et que les dates de début de travaux seront connues.

Il y aura 2 phases de travaux : le bâtiment de la salle de gym sera détruit puis le nouveau bâtiment sera construit incluant quelques travaux de rénovation dans la partie existante de l'école. Le bâtiment qui sera construit aura un ascenseur et sera relié au bâtiment existant permettant une circulation aisée.

La cuisine sera agrandie ce qui devrait permettre à Pierre de proposer un menu végétarien en plus (impossible dans le réfectoire/cuisine actuels).

2) Toilettes : L'école est très attentive à rendre les toilettes les plus propres possibles ; elles sont nettoyées 4 fois par jour (le soir, à 11h, 14h30, 16h30). L'école a investi dans une machine permettant un nettoyage en profondeur 1x par mois en plus des nettoyages quotidiens. Des petites machines pour neutraliser les mauvaises odeurs seront installées dans les toilettes, avant les vacances de Noël (pas de pulvérisation de produits). Tous les produits utilisés pour le nettoyage sont agréés par la FWB et adapté pour les écoles.

3) Préau : Le terrain (côté bvd de la Woluwe) utilisé par l'école n'appartient pas à Singelijn et est un site **Natura 2000**.

Notre demande pour installer un préau et des toilettes (même des toilettes sèches) a malheureusement été refusée par les responsables des sites **Natura 2000**.

Le Pouvoir Organisateur (organe responsable de la gestion du projet d'établissement et pédagogique) a réitéré la demande et reste en attente d'une réponse qu'ils espèrent positive.

#### **b. Plan de pilotage (dans le cadre du Pacte d'Excellence)**

Un plan de pilotage doit être mis en place par toutes les écoles de la Communauté française. Objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement en Belgique en réduisant les inégalités entre les enfants ; en réduisant les redoublements ; en augmentant le taux de réussite des élèves, favoriser une école à vision plus inclusive,...

Il s'agit pour les écoles de dresser un état des lieux basé sur plusieurs critères (*un questionnaire distribué à tous les acteurs de l'école, les résultats du CEB, l'indice socio-économique de l'école, la rotation des enfants et des enseignants, les redoublements, les enfants inscrits en enseignement spécialisé, l'écart-type entre le niveau des enfants,...*) -afin de déterminer 4 objectifs à améliorer puis de mettre en place les moyens pour y arriver. La mise au point du Plan de pilotage nécessite beaucoup de travail et Singelijn a commencé le sien.

2 journées pédagogiques préparatoires ont déjà été organisées et 2 autres journées sont à venir. Dominique précise qu'il n'y a pas de garderie organisée pendant ces journées pédagogiques car l'ensemble des personnes qui travaillent dans l'école (+/-75) y participent. Des réunions inter-équipes sont organisées tous les 15 jours pour l'analyse des données collectées et pour la rédaction du Plan de pilotage.

Celui-ci sera envoyé à la FWB (pour approbation en fonction des objectifs qu'elle a établis) en février 2020 après avoir été approuvé par le Pouvoir Organisateur (PO).

Suivra la mise en œuvre du Plan de pilotage dès **septembre 2020** pour une période de 6 ans. Une inspection est prévue à mi-parcours au bout de 3 ans.

Les axes, les stratégies, et les actions qui seront mis en place à l'école seront présentés l'année prochaine aux parents, après validation du dossier par la Fédération Wallonie-Bruxelles attendu en juin 2020.

#### **c. Eclaircissement sur la participation financière des parents**

Selon les 2 nouvelles circulaires sur la « Gratuité à l'école » qui sont mises en place depuis septembre 2019 pour les 1<sup>ère</sup> maternelles (2020 pour M1+M2, 2021 pour M1+M2+M3), il en ressort que l'enfant qui va à l'école

- ne doit plus payer pour tout ce qui est fourniture scolaire
- les frais de Classes de découvertes seront plafonnés à 100€/enfant en maternelle
- les frais de sorties culturelles et sportives plafonnés à 40€/enfant/année en maternelle
- les moniteurs de piscine ne peuvent plus être comptés aux parents (M1 à P6)

Une subvention supplémentaire est allouée par la FWB (cette année pour les enfants de M1) pour l'achat du matériel mais le reste doit donc être pris en charge par l'école elle-même (matériel spécifique, moniteurs,...).

Le plafonnement des frais est un vrai problème pour l'école Singelijn car la pédagogie active repose beaucoup sur ce qui est appris lors des Classes de découvertes, les sorties, etc... Ces activités sont des compléments indispensables à la pédagogie active (dès la 3<sup>ème</sup> maternelle les enfants partent en Classes de découvertes de 3 jours à la mer).

Suite à une question sur l'a possibilité d'augmentation de la cotisation suite à ces réductions de budget, Dominique répond que son souhait est que la cotisation reste inchangée, mais c'est l'ASBL Les Amis de l'école Singelijn, qui a été créée par des parents pour permettre à l'école de développer les projets pédagogiques en finançant la part non financée par la FWB, qui est gère les cotisations et est décisionnaire. Il faut les contacter pour toute question à ce propos.

## 2. Présentation des différentes entités de l'école et de leurs projets

### a. « Comité Scolaire Singelijn » asbl

Le Pouvoir Organisateur (PO) de cette asbl est composé de 4 parents de l'école Singelijn qui gèrent l'école bénévolement en « bon père de famille ».

Le PO est décisionnaire et veille au bon fonctionnement et développement du projet pédagogique propre à Singelijn (direction, équipes, infrastructure, etc...).

Les parents qui sont dans le PO sont des parents qui ont des compétences précises (architecte/financier/avocat,...) et qui les mettent avec professionnalisme (et beaucoup de temps) à disposition de l'école.

### b. « Les Amis de Singelijn » asbl

L'asbl « Les Amis de Singelijn » est propriétaire des bâtiments de l'école.

Elle gère les cotisations des parents et permet ainsi de faire vivre l'école : payer les éducateurs, les professeurs en plus pour le travail en demi-groupes, les cours d'art, les nouvelles infrastructures, etc... Tout cela grâce aux cotisations versées en début d'année par les parents. En effet, les subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont moins importantes pour les écoles du réseau de la FELSI, dont l'école Singelijn fait partie.

Si les cotisations diminuent certaines dépenses ne peuvent pas être faites.

Dominique insiste sur le fait que sans ces cotisations l'école ne peut pas continuer à fonctionner. Il fait remarquer qu'il est important de s'en acquitter chaque année.

**L'école ne peut pas vivre sans la participation des parents !**

***Les Amis de Singelijn cherche des bénévoles pour les aider dans leur travail quotidien.***

### c. Le Comité des Fêtes (COFESI)

Présentation du nouveau Président – Martin Duchâteau et Rafaël Tremblay

Le COFESI est constitué d'une quinzaine d'organisateur, professeurs et parents mélangés.

Bilan du premier événement : Le week-end des familles en octobre 2019 (700 repas servis).

Deux buts : partager un moment convivial entre parents et avec les enfants mais aussi récolter de l'argent pour l'école (bénéfices de 3600€ cette année sur 3 jours).

Prochain événement : marché de Noël le 13 décembre 2019, à partir de 15h30, co-organisé par la COFESI et l'AP ; vente de gâteaux, ventes de bricolages de Noël confectionnés par les enfants, boissons maison, etc.

Fête de l'Ecole le 16 mai 2020, sur le thème des Jeux Olympiques : appel aux parents pour de l'aide lors des préparatifs, du jour de la fête et pour le rangement. (16.000-17.000€ de bénéfices pour l'école l'année passée).

Martin précise qu'il aimerait plus de feedback des parents concernant les événements afin de pouvoir les faire évoluer en fonction des retours.

Il est possible de le faire en envoyant un email directement au COFESI (voir site de l'école).

### d. Conseil de Participation (COPA)

Tous les intervenants de l'école sont représentés au Conseil du COPA.

Les représentants élus des parents, professeurs et administration se réunissent avec la direction.

Objectif : débat autour des grands axes et objectifs du projet d'établissement, du projet pédagogique. Il s'agit d'un organe de réflexion mais pas de décision.

C'est le PO qui est décisionnaire.

### e. Association des Parents (AP)

- i. Présentation du bureau restreint et des nouveaux membres qui ont rejoint l'équipe de l'AP cette année :
  - Cristina Tinelli : reste Présidente de l'AP
  - Alexandre Gerard : vice-président
  - Iris Cuzou : gestion et coordinations des projets
  - Fanny Rateau : secrétaire
  
- ii. Kiss & Ride : rappel des règles par Anne Deforge

Le système du KISS & RIDE existe pour la sécurité aux alentours de l'école. La sécurité des enfants aux abords de l'école étant un objectif primordial, les parents reconnaissent que le système de parents volontaires «Kiss & Ride», chargé de gérer la circulation le matin, a été mis en place précisément dans ce but. De ce fait, les parents s'engagent à adopter un comportement **civique** visant à garantir la sécurité de tous, en particulier celle des enfants, et à assurer l'efficacité du système de «Kiss & Ride».

Cet engagement porte, entre autres, sur les comportements suivants :

  1. ne pas garer son véhicule sur le parking en face de l'école avant 8h30,
  2. ne pas se garer sur les «chicanes» (espaces de stationnement en file de part et d'autre de l'avenue Chapelle-aux-Champs, devant l'école, utilisés pour le système de « Kiss & Ride »),
  3. ne pas effectuer de demi-tour devant l'école,
  4. ne pas se garer sur les emplacements réservés aux personnes handicapées,
  5. ne pas se garer en double file,
  6. respecter les consignes des parents bénévoles chargés du système de «Kiss & Ride»,
  7. rester courtois, en particulier avec les parents bénévoles chargés du système de «Kiss & Ride», et
  8. de façon plus générale, conduire de façon à ne pas entraver la circulation aux alentours de l'école (avenue Chapelle-aux-Champs et rues adjacentes).

On ne précise pas d'âge minimum pour utiliser le «Kiss & Ride», mais votre enfant doit être prêt/volontaire/suffisamment à l'aise pour le faire et capable de se rendre en classe tout seul.

Les parents reconnaissent en outre qu'un comportement civique et responsable aux alentours de l'école est nécessaire à tout moment et non pas uniquement pendant le fonctionnement du système de «Kiss & Ride», ce qui entraîne le respect des aspects pertinents de cet engagement dans tous les déplacements liés à l'école.
  
- iii. Bibliothèque

Message important : **L'école cherche une bibliothécaire** qui pourra remplacer Anne 3 jours par semaine dans les trois prochains mois car elle doit s'absenter.  
Pour raconter des histoires, s'occuper des prêts de livre, etc...

Message de Marie Bruwier communiqué avant la réunion : Marie est bénévole à la bibliothèque pour la quatrième année, la troisième comme coordinatrice des permanences du côté des parents.

La bibliothèque c'est un lieu d'accueil et de parole. Un lieu d'accueil pour les enfants et les personnes les plus proches d'eux quand ils sont à l'école c'est-à-dire leur professeur. Un lieu porté, deux matinées par semaine, par des parents. C'est un lieu où on parle, à travers les histoires que les bénévoles leur racontent, mais aussi où on parle entre les temps de lectures et dans les moments d'emprunts. Un lieu au service d'un projet collectif d'école et où chacun y vient avec son désir et son style. Les effets positifs de la bibliothèque sont reconnus par tous les professeurs et les enfants.

Pour rendre ce projet possible, il est nécessaire d'y être présent et de se rendre disponible en temps. A la bibliothèque, tous les parents sont bénévoles. Actuellement, le

nombre de bénévoles est suffisant. Marie accueille les réalités complexes des horaires / agendas des bénévoles et trouve des formules pour combiner les disponibilités de chacun.e.

Si vous avez envies d'être bénévoles ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec Marie par l'AP.

iv. Résultat de l'action Caméléon

L'action Caméléon a rapporté 300€ à l'école.

v. Marché de Noël à venir

Le **13 décembre 2019**, co-organisé par la COFESI et l'AP.

vi. Présentation rôle de délégué

Les délégué-e-s de classe représentent les parents d'élèves de manière neutre et impartiale. Ils sont les intermédiaires entre l'AP/école et les parents de la classe et entre les parents de la classe et l'enseignant. Ils représentent les parents de la classe lors de toute discussion concernant la classe. Au-delà de l'aspect purement administratif, ils peuvent organiser des activités destinées aux parents de la classe, si nécessaire en collaboration avec les enseignant-e-s. **Ils sont aussi chargés d'encourager les parents de la classe à participer à la vie associative de l'école et doivent dans la mesure du possible assister à 3 réunions par an.**

**Prochaine réunion de l'AP : en janvier 2020.**

### 3. Autres / Questions

Porte-vélo : les abris ont été agrandis ; de nouveaux porte-vélos seront installés. Les plans du nouveau bâtiment prévoient un nouvel abri pour les vélos.

Sécurité et clôture du terrain le long de l'avenue Chapelle-aux-champs : normalement, le grillage n'est déjà pas autorisé, seulement des arbres sont acceptés ; Dominique Paquot soumettra la question de la hauteur et du type de clôture au PO.